

Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

« Je ne veux pas que ma ferme parte à l'agrandissement mais comment faire pour trouver un repreneur ? Comment savoir si c'est le bon ? Comment faire pour que la transition se passe bien ? Qui peut m'aider ? Que vais-je faire après ? »

Préparer sa transmission, c'est faire face à de nombreuses interrogations et appréhensions. Cette formation de 3 jours **centrés sur l'humain** vous donnera les outils pour créer les conditions favorables à la réussite de votre transmission.



> **Sur 3 jours : lundi 7 février, mardi 22 février et mardi 15 mars 2022, de 9h30 à 17h30.**
> **Lieu : Centre d'activités Ariane, 240, rue de Cumène, 54230 Neuves-Maisons**

Jour 1 – Lundi 7 Février 2022

- Prendre du recul par rapport à ma situation
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme
- Comprendre la génération Y

Chaque journée de formation commence à 9h30 et se termine à 17h30.

Jour 2 – Mardi 22 Février 2022

- Avoir les clés pour rédiger et diffuser une annonce transmission attractive
- Connaître les organismes ressources et les aides
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...)

Jour 3 – Mardi 15 Mars 2022

- Me préparer à rencontrer, choisir et négocier : éléments clés pour établir une bonne relation avec mon repreneur potentiel
- Témoignages de cédants et de repreneurs

« Mon seul regret est de ne pas avoir fait cette formation plus tôt. Ça m'aurait évité des écueils avec mon enfant qui devait reprendre. »

Germain, paysan en Alsace



« Cette formation m'a conforté dans l'idée que je pouvais transmettre ma ferme »

Jean-Paul, paysan en Haute-Marne

> Les intervenant-e-s

- Ariane Walaszek**, accompagnatrice à la transmission et formatrice, ARDEAR Grand Est
- Dominique Lataste**, psychosociologue, cabinet Autrement Dit
- Et l'intervention de :



> Contact et informations

Ariane Walaszek, responsable de stage

Tél. 06.12.40.45.48

Mail : ardeargrandest@gmail.com

Adresse postale :

Maison de l'Agriculture
26, rue du 109^e R.I.
52000 CHAUMONT

> Informations pratiques

Publics : Paysan-ne-s. La présence des conjoints et/ou associés est vivement conseillée.

Pré-requis : aucun

Frais pédagogiques : 870€ par stagiaire, dont à votre charge :

90% de nos stagiaires sont
entièrement satisfaits de
notre offre de formation

- **1 stagiaire éligible vivea :** 300 €
- **1 stagiaire non éligible vivea, adhérent à l'ARDEAR :** 300 €.
- **1 stagiaire non éligible vivea, non adhérent à l'ARDEAR :** 870 €.

Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter.

En participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef-fes d'entreprise. (+/- 90€ par journée de formation).

Autres coûts à prévoir : le repas est à la charge du stagiaire.

Méthodes pédagogiques : Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.

Mode de validation : Délivrance d'une attestation de formation.



« Cette formation m'a
permis de savoir par où
commencer et de me lancer
dans les démarches »

Dominique, paysan en Haute-
Marne

Lieu : Centre d'activités Ariane, 240, rue de Cumène, 54230 Neuves-Maisons

Conditions sanitaires d'accès : Pour cette salle, le respect des gestes barrières sera suffisant.

Conditions générales de service et règlement sur :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf

> Accessibilité



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

> **Inscription :** Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant **ICI**. Stage limité à 10 personnes.

Formation à l'initiative de :



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :

